
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 23/04/18

Présents: M. LEDUC (PRESIDENT), M. ALEXANDRE, M. JOUBERT, MME TARDIVEL, M. AVOIRTE (CD), M. SOULE.

Absents excusés: M. PANARIELLO, MME RUPERT.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

Pris note du courrier d'ETANG ST NOM.

DEMANDES

SENIORS

D1-U DU 01/05/18

50025.2 HOUILLES AC 2 / EPONE USBS 1

Suite à la fermeture du stade Maurice Baquet, le 01/05/2018 (arrêté municipal), demande de HOUILLES pour jouer ce match le Jeudi 10 Mai 2018.

Accord de la Commission.

VETERANS

D5-B DU 01/04/18

51660.2 VILLENES ORGEVAL 12 / SERBIE MEZIERES 12

Après lecture du courrier des deux Clubs, la Cion dit pour non présence d'un représentant sur le lieu de la rencontre, amende au Club de VILLENES ORGEVAL selon l'annexe 2 du RS du DYF 78 de 30 euros.

La Cion dit match à reporter le 20 mai 2018.

D5-C DU 08/05/18

51740.2 US PECQ LE 11 / CARRIERES S/SEINE US 12

Accord des deux clubs pour avancer ce match au Dimanche 29 Avril 2018.

Accord de la Commission.

D3-A DU 08/05/18

51254.2 BREVAL LONGNES FC 11 / ISSOU AS 11

Demande de BREVAL LONGNES pour jouer ce match le Mercredi 16 Mai 2018 à 20h.

En attente de l'accord écrit d'ISSOU AS.

D4-B DU 06/05/18

51493.2 VELIZY ASC 12 / VERSAILLES ESTRELA 11

Afin d'anticiper les départs des ponts de Mai, demande de VELIZY pour jouer ce match le 20 mai 2018.

Accord des deux clubs.

Accord de la Cion.

D5-A DU 01/05/18

53575.2 AUBERGENVILLE FC 13 / BREVAL LONGNES FC 12

Suite à la fermeture des complexes sportifs de la ville (arrêté municipal fourni), demande d'AUBERGENVILLE pour jouer ce match le Jeudi 10 Mai 2018.

Compte tenu du calendrier des matchs reportés, la Cion décide match à jouer le 3 mai 2018 à 20h.

D2-A DU 08/05/18

51136.2 MEULAN CN 11 / GUERVILLE ARNOUVILLE 11

Ce jour étant férié, demande de GUERVILLE pour jouer ce match à une date ultérieure dans la semaine ou bien le Dimanche 20 Mai 2018.

Accord de MEULAN pour jouer le Dimanche 20 mai 2018.

Accord de la Cion.

CDM

D2-B DU 13/05/18

50989.2 ANDRESY FC 5 / CHANTIERS AJ 5

Suite à l'invitation pour participer à un tournoi à Prague du Jeudi 10 au Dimanche 13 Mai 2018, demande de CHANTIERS pour jouer ce match à une autre date.

La Commission ne peut accéder à votre demande car ce match fait partie d'une journée de championnat qui est programmée depuis septembre.

SENIORS F

CY DU 28/04/18

59482.2 PARIS ST GERMAIN FC 2 / MONTIGNY LE BX AS 1

En raison du tirage de la Coupe de Paris, PARIS ST GERMAIN 2 / FC FLEURY 91 prévu le 28/04 à 16h au Camp des Loges, demande du PARIS ST GERMAIN pour jouer ce match le Mardi 8 Mai 2018 à 16h.

Pris note du courrier de Paris Saint-Germain ; la Cion confirme la date du mercredi 2 mai à 20h00 sauf accord de MONTIGNY LE BRETONNEUX pour jouer le 8 mai avant le 27 avril à 12h.

U17

D2-A DU 29/04/18

52279.2 HOUILLES AC 2 / VILLENES CHAMBOURCY 1

Demande de VILLENES pour jouer ce match à une autre date.

Suite au refus de HOUILLES AC, la rencontre reste programmée au 29/04.

D1-U DU 06/05/18

52272.2 VERSAILLES 78 FC 2 / ROSNY S/SEINE CSM 1

Suite au nombre important de matchs à disputer entre le 29 Avril et le 8 Mai 2018, demande de ROSNY SUR SEINE pour jouer ce match le Mercredi 23 Mai 2018.

En attente de l'accord écrit de Versailles.

D3-A DU 01/05/18

52369.2 GARGENVILLE STADE 1 / LIMAY ALJ 1

Suite à l'organisation d'un tournoi U8/U9, Challenge « Joël MAUGER », en l'honneur de leur ancien Président, demande de GARGENVILLE pour jouer ce match le Jeudi 10 Mai 2018.

Pris note du courrier de Gargenville, en attente de l'accord écrit de LIMAY.

U15

D5-F DU 21/04/18

55129.1 CERNAY-BONN.-17 TOUR 1 / GUYANCOURT ES 3

Suite à la reprogrammation de ce match en période de congés scolaires, demande de CERNAY pour jouer ce match le Samedi 19 Mai 2018.

Accord de GUYANCOURT.

Accord de la Commission.

D5-F DU 28/04/18

55142.2 HOUDANAISE REGION FC 2 / CERNAY-BONN.-17 TOUR 1

Suite à la reprogrammation de ce match en période de congés scolaires, demande de CERNAY pour jouer ce match le Mercredi 9 Mai 2018 en soirée.

Accord de HOUDAN

Accord de la Commission pour jouer ce match le 9 mai 2018 à 19h00.

D4-A DU 24/03/18

52969.2 EPONE-MEZIERES 1 / LIMAY ALJ 2

Suite à la décision de la Cion de Discipline, le match doit être rejoué. Demande de EPONE pour jouer ce match le Mardi 1er Mai 2018.

En attente de l'accord écrit de LIMAY ALJ.

D2-B DU 12/05/18

52848.2 VIROFLAY USM 1 / TRAPPES ES 2

Suite à l'engagement de l'équipe dans un tournoi pendant le week-end de l'Ascension, demande de VIROFLAY pour jouer ce match le Jeudi 17 Mai 2018 à 19h15.

La Commission ne peut accéder à votre demande car ce match fait partie d'une journée de championnat qui est programmée depuis septembre.

52806.2 POISSY AS 2 / CHANTELOUP LES V. US 1

Suite à la fermeture du complexe sportif Marcel Cerdan dû à l'événement « Les InterAgros », par la municipalité de Poissy et ayant déjà trois rencontres programmées au stade Léo LAGRANGE, demande de POISSY pour jouer ce match à une date ultérieure.

La Cion demande le justificatif de la fermeture du complexe sportif Marcel Cerdan.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football

La Commission rappelle que le club recevant doit disposer impérativement d'une feuille de match papier de substitution, et qu'en cas d'utilisation de cette X dernière, les deux clubs doivent pouvoir justifier des licences via « Foot Clubs Compagnons » ou à défaut des licences imprimées.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'Arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

RAPPORTS

SENIORS

D4-A DU 22/04/2018

50362.2 ROSNY S/SEINE C.S.M. 2 / BONNIERES FRENEUSE 1

Pris note du rapport de ROSNY.

U19

D3-B DU 15/04/2018

58494.1 CROISSY U.S. 1 / BOUGIVAL FOOT 1

Pris note du rapport de l'arbitre.

U17

D4-C DU 01/04/2018

52611.2 PECQ US LE 2 / BUC FOOT AO 1

Pris note du rapport de BUC. La commission dit match perdu par pénalité à PECQ US (-1 point ; 0 but) pour attribuer le gain à BUC (3 points ; 0 but) suivant l'article 13.1 du RS du DYF78.